

Cas pratique: émancipation

Par **Halowa**, le 20/11/2016 à 22:57

Bonsoir!

Etudiante en L1, j'ai à résoudre un cas pratique, voilà la partie qui me pose problème: une mineure émancipée voudrait récupérer un appartement qu'elle avait reçu en héritage mais qu'elle a vendu. Peut-elle le récupérer ? Si oui, comment doit-elle procéder ?

Je vous remercie d'avance !

Par **Camille**, le 20/11/2016 à 23:38

Bonsoir,

Avec aussi peu d'éléments, la réponse serait bien évidemment que non. Quels arguments compte-t-elle évoquer pour avoir gain de cause ?

Par **Halowa**, le 20/11/2016 à 23:49

Tout d'abord merci de m'avoir répondu...

En fait, à l'époque où elle s'est séparée de son bien, elle envisageait de s'installer à Berlin avec son compagnon, mais à présent divorcée elle regrette son appartement parisien et voudrait le récupérer...

Par **Isidore Beautrelet**, le 21/11/2016 à 09:47

Bonjour

Il serait mieux de nous recopier l'intégralité du cas pratique.

Par **Camille**, le 21/11/2016 à 13:34

Bonjour,

[citation]En fait, à l'époque où elle s'est séparée de son bien, elle envisageait de s'installer à Berlin avec son compagnon, mais à présent divorcée elle regrette son appartement parisien et voudrait le récupérer...[/citation]

Ben oui, et alors ? En quoi ça lui donnerait le droit de "le récupérer", comme vous dites ?

A part tenter de le racheter à son ancien acheteur et s'il est d'accord pour revendre, je ne vois pas trop...